

Développer nos territoires solidairement

La contribution de l'économie sociale au développement durable du Québec



SOMMET
16 et 17
novembre
2006
de l'économie sociale
et solidaire

Octobre 2006



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Ont participé à l'élaboration du contenu :

Denise Boucher, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
et les Conseils centraux de la CSN

Denis Leclerc, Regroupement des corporations de développement économique
communautaire (CDEC)

Suzie Loubier, Association des centres locaux de développement du Québec

Denis McKinnon, Table nationale des corporations de développement communautaire

Les Pôles régionaux d'économie sociale :

Abitibi-Témiscamingue

Bas-Saint-Laurent

Centre-du-Québec

Chaudière-Appalaches

Estrie

Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine (comité provisoire)

Lanaudière

Laurentides

Laval

Mauricie

Île de Montréal

Outaouais

Québec/Capitale-Nationale

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Rédaction :

Marie-Hélène Méthé, Chantier de l'économie sociale

Nancy Neamtan, Chantier de l'économie sociale

Production :

Chantier de l'économie sociale • 4200, rue Adam • Montréal (Québec) H1V 1S9

Téléphone 514.899.9916 • 1.888.252.3255 • télécopieur 514.899.0114

www.chantier.qc.ca

© Chantier de l'économie sociale, octobre 2006

Note : le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

Table des matières

Liste des acronymes	4
Préambule	5
Rappel historique	7
L'évolution des structures locales et régionales	9
L'économie sociale dans les communautés rurales	14
L'économie sociale dans les communautés urbaines	17
Les enjeux du développement territorial et sectoriel	21
Développer des projets majeurs aux niveaux local et régional	23
Le réseautage régional et interrégional	26

Liste des acronymes

ACLDQ	Association des centres locaux de développement du Québec
ARUC-ES	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
CDC	Corporation de développement communautaire
CDEC	Corporation de développement économique et communautaire
CDR	Coopérative de développement régional
CEDEC	Comité d'employabilité et de développement économique communautaire
CESIM	Comité d'économie sociale de l'île de Montréal
CLD	Centre local de développement
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRES	Comité régional d'économie sociale
CSN	Confédération des syndicats nationaux
DEC	Développement économique Canada
ÉCOF	Économie communautaire de Francheville
FDEES	Fonds de développement des entreprises d'économie sociale
FLI	Fonds local d'investissement
FQM	Fédération québécoise des municipalités
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
OSBL	Organisme sans but lucratif
RÉSO	Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest de Montréal
RISQ	Réseau d'investissement social du Québec
RQRPEs	Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
TNCDC	Table nationale des corporations de développement communautaire
UMQ	Union des municipalités du Québec

Préambule

Les entreprises d'économie sociale entretiennent des liens étroits avec les collectivités locales et les milieux où elles sont implantées. Elles sont souvent les mieux placées pour reconnaître et interpréter les nouveaux besoins sociaux en émergence et y répondre de façon concertée. Elles naissent donc des besoins exprimés par les collectivités et elles reposent sur un fonctionnement démocratique; elles ont besoin de l'implication des citoyens. Ceux-ci prennent part activement au développement non seulement des entreprises, mais aussi des collectivités. Les entreprises d'économie sociale sont des lieux d'inclusion sociale où se vit la démocratie participative.

Les entreprises collectives mobilisent des ressources humaines et financières négligées par d'autres. D'une part, la « productivité globale » de la communauté est augmentée; d'autre part, le développement économique, généré par les entreprises collectives, profite avant tout à la communauté qui en contrôle les destinées. Comme elles n'ont pas à satisfaire des actionnaires extérieurs à la recherche de rendements financiers maximaux à court terme, elles inscrivent plus naturellement leurs stratégies de développement, comme leurs actions quotidiennes, dans une perspective de développement durable. Elles favorisent l'occupation à long terme du territoire et le maintien des collectivités rurales; elles jouent également un rôle de revitalisation socioéconomique et elles contribuent doublement au développement local parce qu'elles investissent l'entièreté de leurs surplus dans la communauté locale.

L'essor de l'entrepreneuriat collectif au cours de la dernière décennie témoigne de l'ampleur de la mobilisation locale; l'économie sociale fait maintenant partie de la réalité quotidienne des Québécois et des Québécoises dans toutes les communautés du Québec. Présentes dans une grande diversité de secteurs, les entreprises collectives offrent des produits et des services répondant à un ensemble de besoins dans nos communautés. Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes y travaillent et des milliers d'autres s'y impliquent bénévolement. De plus, les entreprises collectives emploient souvent des personnes en marge du marché du travail.

Un certain mouvement de décentralisation et de déconcentration de programmes et de politiques publiques a également marqué la décennie, avec un renforcement des pouvoirs et des responsabilités des élus locaux. Ces orientations ont eu des impacts évidents sur le développement de l'économie sociale depuis 1996.

Dix ans plus tard, il est essentiel de tracer un bilan, de prendre acte tant des réussites que des échecs et d'en tirer des leçons porteuses pour l'avenir.

Rappel historique

Au Québec, l'implication citoyenne dans le développement des collectivités locales ne date pas d'hier. Les premières caisses populaires et les coopératives agricoles, de pêcheurs, de sciage sont des symboles bien connus de la mobilisation du mouvement coopératif du début du 20^e siècle. Au cours des années 70, diverses initiatives ont été portées par des groupes de citoyens désireux d'assurer la survie de leur village, parfois en contestation directe avec des plans gouvernementaux de fermeture. L'Opération Dignité, menant à la création de la coopérative du JAL (Saint-Juste, Auclair et Lejeune) dans le Bas-Saint-Laurent, en est sûrement l'une des expériences les plus connues. À la même époque, la volonté du mouvement ouvrier de sauver des usines menacées de fermeture a donné naissance à des expériences comme celle de Tricofil (l'ancienne usine Regent Knitting de Saint-Jérôme) qui, tout en ayant frappé l'imaginaire des Québécois, a malheureusement connu un échec sur le plan financier. La mobilisation et les luttes des parents pour ouvrir des garderies, tant dans les communautés urbaines que rurales, ont également marqué ces années, avec les résultats que l'on connaît presque quarante ans plus tard!

Dans les années 80, cette volonté citoyenne de prendre en charge le développement du territoire à travers des initiatives de nature économique a émergé un peu partout au Québec. Les premières corporations de développement économique communautaire (CDEC) ont vu le jour à l'initiative des milieux communautaires. Le regroupement d'organismes communautaires sur une base territoriale, à travers les corporations de développement communautaire (CDC), a également permis aux milieux sociaux de se positionner comme acteurs clés du développement des collectivités, surtout à l'extérieur des grands centres urbains. Les premières coopératives de développement régional (CDR) voient aussi le jour au milieu des années 80. Durant cette période, frappée par un taux de chômage élevé, certaines politiques publiques ont également favorisé une multitude d'initiatives locales de soutien à l'entrepreneuriat collectif.

Également dans les années 80, on assiste dans les régions du Québec à des sommets socioéconomiques régionaux et à la création, par décret gouvernemental dans chacune des régions, des conseils régionaux de développement (CRD). Les mandats de ces derniers étaient sensiblement les mêmes dans l'ensemble du territoire québécois. Les CRD devaient concevoir, planifier et promouvoir les orientations et les priorités

socioéconomiques de la région; assurer, pour le compte des intervenants régionaux, les travaux reliés à la réalisation et au suivi du sommet socioéconomique régional et, à cet égard, négocier tout contrat ou entente; proposer des axes de développement de concert avec les partenaires du milieu et négocier avec le gouvernement des projets qui seront retenus à l'intérieur de l'entente-cadre de développement. Pour réaliser ces mandats, la majorité des CRD ont mis en place des commissions sectorielles dans plusieurs champs d'activités de développement socioéconomiques.

Au début des années 90, l'État confirmait les CRD dans leur rôle d'instance régionale représentative en matière de développement régional, ayant pour fonction d'assurer la concertation des intervenants de la région, de donner des avis au gouvernement et de définir une planification stratégique de développement dans un horizon de cinq ans en identifiant les forces, les faiblesses, les enjeux, les priorités et les axes de développement de la région.

À la fin des années 90, naît le Réseau communautaire, un organisme à but non lucratif dont le principal mandat est de soutenir le développement économique communautaire de la communauté minoritaire d'expression anglaise du Québec. Le Réseau communautaire soutient onze comités d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) formés de bénévoles et déployés sur tout le territoire québécois.

L'évolution des structures locales et régionales

Au cours des six mois de préparation en vue du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996, ces structures de développement local et régional ont toutes été des berceaux importants pour l'émergence d'initiatives en économie sociale. Pour cette raison, le Groupe de travail en économie sociale a insisté sur l'importance de l'inclusion de l'économie sociale dans les diverses politiques mises en place en soutien au développement local et régional. Le rapport du Groupe de travail en économie sociale « *Osons la solidarité!* » a également proposé le maintien et la consolidation de comités régionaux d'économie sociale (CREs), mis en place dans toutes les régions du Québec en réponse à la revendication sur les infrastructures sociales de la Marche des femmes « *Du pain et des roses* », tout en proposant un élargissement de leur composition et de leurs mandats.

En 1997, le gouvernement du Québec adoptait la Politique de soutien au développement local et régional qui balisait la création de centres locaux de développement (CLD) sur tout le territoire du Québec. Les CLD avaient des mandats larges de soutien au développement socioéconomique de leur territoire respectif. Les conseils d'administration devaient inclure, non seulement des élus municipaux et des représentants d'entreprises, mais également des gens issus des mouvements syndical, communautaire et de l'économie sociale. En conformité avec la recommandation du Groupe de travail en économie sociale, l'un des mandats des CLD était de soutenir le développement des entreprises d'économie sociale. Des fonds dédiés (Fonds de développement des entreprises d'économie sociale) ont été réservés pour soutenir ce travail. En milieu urbain, les CDEC ont obtenu le mandat du développement de l'économie sociale et, dans le cas des CDEC de Montréal, l'ensemble des mandats conférés aux CLD. Au plan régional, les conseils régionaux de développement, sans toutefois avoir le mandat de développement de l'économie sociale, avaient néanmoins le mandat de soutenir le travail de promotion et de concertation des comités régionaux en économie sociale en matière d'économie sociale.

De 1997 et 2002, les acteurs locaux et régionaux ont contribué, à des degrés divers, au soutien à l'émergence et à la consolidation d'entreprises collectives. Les premières années ont été marquées, dans plusieurs régions et collectivités, par de multiples débats de définition, ralentissant d'autant la mise en place de moyens concrets de soutien aux

entreprises. Dans d'autres endroits, les promoteurs d'une vision plus traditionnelle de développement, s'appuyant exclusivement sur la venue d'investisseurs extérieurs, ont résisté à l'intégration d'une approche d'économie sociale.

Par ailleurs, le choix du Groupe de travail en économie sociale d'une définition large et inclusive, s'il a suscité bon nombre de débats au fil des dix dernières années, a également porté fruit. Il a permis aux communautés de s'approprier la définition en concertation avec tous les acteurs concernés, de définir les champs d'intervention de chacun, de reconnaître les spécificités et les points de convergence. Aujourd'hui, dans pratiquement toutes les régions du Québec, le développement de l'économie sociale se fait de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du développement local et régional.

Globalement, il faut souligner les progrès importants réalisés durant cette période. L'embauche d'agents affectés au soutien à l'économie sociale dans les CLD et les CDEC, la reconnaissance par les CRD des comités régionaux d'économie sociale, le soutien de nombreuses CDC à l'économie sociale, le rôle des CDR dans l'émergence de nouvelles coopératives, la collaboration d'une diversité d'acteurs en soutien aux entreprises, et surtout, la mobilisation d'un ensemble d'acteurs locaux et régionaux auront permis la mise en place d'un nombre considérable d'entreprises collectives. Plusieurs de ces entreprises ont bénéficié de politiques sectorielles (aide domestique, ressourceries, habitations collectives, services à la petite enfance, entreprises d'insertion, etc.). Mais beaucoup de nouvelles entreprises ont aussi vu le jour en réponse à des besoins ou des opportunités identifiés par les communautés. C'est le cas notamment d'un bon nombre d'entreprises culturelles qui ont dû s'appuyer sur les fonds locaux pour pouvoir se développer, tout comme ont dû le faire une multitude d'initiatives de tourisme social, d'agriculture biologique, de services de proximité, de restauration, de commerce équitable, de loisir, de crédit communautaire, etc.

Les mesures consacrées à l'économie sociale dans le cadre de la Politique de développement local et régional (1997) ont permis à des intervenants peu sensibilisés à cette réalité de se familiariser avec les acquis et le potentiel de l'économie sociale. D'autres organisations de soutien au développement, notamment les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), se sont également jointes aux CLD, et ce, dans plusieurs territoires, pour appuyer le démarrage ou la consolidation d'entreprises

collectives. Au fur et à mesure que les organisations de soutien au développement local se sont approprié ces approches collectives, d'autres instruments dont les Fonds locaux d'investissement (FLI) des CLD ont été ouverts au soutien à l'entrepreneuriat collectif.

La Loi 34, adoptée en 2003, a apporté des changements majeurs aux structures de développement local et régional. L'abolition des conseils régionaux de développement, la mise en place des conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que les nouvelles règles de gouvernance des centres locaux de développement, ont fait craindre des pertes importantes pour les acteurs de l'économie sociale. Car si les entreprises collectives sont notamment le fruit d'une mobilisation citoyenne, comment s'assurer de la pérennisation des outils de soutien à l'économie sociale en leur absence? Du coup, elle a aussi eu l'effet positif de susciter des débats au sein des structures locales concernant la place de l'économie sociale et la mobilisation des acteurs de la société civile autour des enjeux liés à la perte d'un espace démocratique régional important.

Le fait que les CLD aient conservé le mandat, nommément inscrit dans la loi, du soutien à l'économie sociale (même si les enveloppes réservées ont disparu) et d'assurer la présence d'au moins un représentant de l'économie sociale au conseil d'administration, a contribué à diminuer ces inquiétudes, mais sans les éliminer complètement. Le choix de nombreux élus locaux de maintenir une participation de la société civile dans les structures de développement régional a aussi été rassurant pour le mouvement de l'économie sociale. La décision du gouvernement du Canada en 2004, par l'intermédiaire du ministère Développement économique Canada, de soutenir à son tour l'économie sociale, a eu une influence certaine sur les SADC, dont plusieurs ont accru leur support et leur participation dans l'accompagnement des entreprises collectives. À cet effet, on constate de plus en plus une approche d'accompagnement concertée (CLD SADC, CDR, crédit communautaire et CDEC). En 2003, la nouvelle politique des coopératives confirmant la poursuite du soutien étatique aux coopératives de développement régional, a également permis la poursuite de l'essor de l'entrepreneuriat collectif.

Presque trois ans après l'adoption de la Loi 34, il est encourageant de pouvoir constater que la reconnaissance de l'économie sociale comme outil important dans le développement socioéconomique de nos collectivités est encore très présente dans les

instances locales et régionales. Un nombre important de CLD ont maintenu, et parfois même, augmenté leur soutien; beaucoup d'élus locaux ont favorisé un soutien à l'entrepreneuriat collectif, reconnaissant ainsi l'importance du rôle des entreprises collectives dans le développement des territoires. Cependant, dans les centres urbains, on appréhende des reculs dans le soutien à l'implication citoyenne dans les instances locales. Cette situation est particulièrement inquiétante pour les corporations de développement économique communautaire, dont le mode de gouvernance et l'autonomie sont remis en question par certains élus.

Dans la plupart des régions, les conférences régionales des élus ont choisi d'opérer une *transition en douceur* et de conserver une structure semblable, à plus d'un égard, aux défunts conseils régionaux de développement et, ce faisant, de poursuivre leur soutien à la concertation locale et régionale en économie sociale.

Le Chantier a, au fil des ans, toujours maintenu des rapports avec les acteurs locaux et régionaux, souvent de façon très étroite, mais aussi, dans certains cas, de façon plus difficile. Dans la foulée de la reconfiguration locale et régionale commandée par la Loi 34, le Chantier de l'économie sociale et ses partenaires ont saisi l'opportunité d'effectuer un sérieux virage régional qui permettrait de mieux structurer et consolider les liens avec toutes les régions du Québec. Le défi était de mettre en place, en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux de l'économie sociale, des *Pôles régionaux d'économie sociale*. Ces pôles pouvaient être constitués à partir de comités régionaux d'économie sociale ou de regroupements régionaux existants, ou encore de nouvelles structures représentatives du développement local et régional de l'économie sociale pris dans son sens large et inclusif.

Une entente serait signée entre le Chantier et chacun des pôles régionaux. Le cadre général de cette entente serait le même pour toutes les régions, mais l'entente pourrait être modulée afin de tenir compte des spécificités et des différences (territoriales ou autres) de chacune des régions. Les prémisses de base pour la signature de l'entente seraient, d'une part la volonté des acteurs locaux et régionaux de l'économie sociale de constituer un pôle régional en interaction avec le Chantier de l'économie sociale et de l'autre, la souplesse dont devrait faire preuve le Chantier dans le respect des différences régionales. Les mandats des pôles seraient : la promotion, la représentation sur le plan régional, le soutien à la consolidation, à l'expérimentation et au

développement de nouveaux créneaux et projets et la concertation des divers acteurs régionaux et locaux de l'économie sociale et des mouvements sociaux.

Quelque deux ans plus tard, 12 régions (bientôt 15) ont signé une entente de collaboration, d'échange et de partenariat avec le Chantier de l'économie sociale. Dans dix régions, les CRÉ ont reconnu les pôles régionaux et ont accepté de les soutenir; ce soutien se traduit généralement en termes de prêt de ressources humaines.

L'économie sociale dans les communautés rurales

Le développement solidaire est devenu une nécessité, et ce, particulièrement dans les milieux éloignés des grands centres et dans les quartiers défavorisés des grandes villes. On fait quoi pour maintenir les services de proximité dans un village de 550 habitants ? On regroupe les services sous un même toit. Le resto et le dépanneur côtoient le service des loisirs et la salle communautaire. Gestion collective, retombées collectives. Les corporations forestières mises en place dans les villages de notre MRC permettent de créer des emplois tout en gérant la forêt collectivement. Le maintien des services de proximité, la relève entrepreneuriale sont des éléments importants dans le développement de nos territoires. Le même concept peut s'appliquer dans les quartiers des villes plus peuplées. Cependant, il ne faut pas penser que ça se fait tout seul. Pour réussir à changer les choses, il faut animer et informer les milieux. On ne peut faire fi des impacts du vieillissement de la population. Les besoins changent et nous devons plus que jamais réinventer nos façons de faire. Comment organiser les soins de santé, les services à la famille, le manque de ressources professionnelles dans les milieux ruraux, les services de proximité, la relève entrepreneuriale? L'économie à valeurs ajoutées tient compte de ces différents paramètres.

Carole Richer, CLD Maria-Chapdelaine, membre du Pôle régional d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La problématique de développement des milieux ruraux implique des défis à la fois économiques, sociaux et culturels. Les entreprises d'économie sociale constituent de formidables outils collectifs de développement et de prise en charge pour les milieux ruraux. Elles offrent des produits et des services dans une multitude de secteurs d'activité : le transport collectif, le logement social, l'environnement, les services de garde, l'aide domestique, la périnatalité, le tourisme, la culture et les loisirs, les médias communautaires, la foresterie, l'agriculture et l'alimentation.

En milieu rural, l'accès à des services de proximité, souvent dispensés par des entreprises d'économie sociale, s'avère particulièrement important pour les personnes âgées qui ne peuvent pas toujours se déplacer de façon autonome. Ainsi, le défi du maintien à domicile prend une dimension spécifique. De même, la question de l'exode des jeunes vers les centres urbains et de son pendant, le retour des jeunes dans leur région d'origine, dépend en partie de la vitalité des milieux ruraux. Or, les projets citoyens relevant de l'économie sociale insufflent une vitalité importante en dynamisant

les milieux et en permettant aux collectivités, incluant les jeunes, de s'investir dans le développement de leur territoire.

Dans certains secteurs, des actions de support ont été mises en place dans la foulée de la *Politique nationale de la ruralité* : le support au transport collectif et la bonification du programme d'aide domestique pour les milieux ruraux en sont des exemples. Le Pacte rural, la pièce maîtresse de cette politique, a également contribué, et ce dans bon nombre de territoires de MRC, au démarrage de nouvelles entreprises d'économie sociale par les sommes d'argent investies dans les projets, mais aussi par la mise en place d'agents ruraux.

Un des principaux facteurs ayant favorisé l'éclosion de nombreuses entreprises collectives au cours de la dernière décennie, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois, est sans contredit l'accompagnement offert aux entrepreneurs collectifs par les conseillers en développement de l'économie sociale dans les CLD, les CDEC et les CDR. Ces ressources professionnelles qualifiées ont la responsabilité de conseiller les citoyens réunis au sein d'un collectif dans la planification de l'ensemble des étapes de leur projet d'entreprise. Les citoyens qui décident de démarrer une entreprise collective n'ont pas forcément l'ensemble des compétences, non plus que la disponibilité, pour réunir l'ensemble des informations stratégiques nécessaires à la planification d'un projet d'entreprise. De plus, après l'étape de démarrage, les conseillers agissent comme personnes-ressources auprès des administrateurs et des gestionnaires afin que les entreprises connaissent le développement prévu.

Ces interventions ne sont certes pas étrangères au taux de survie des entreprises d'économie sociale. Plusieurs entrepreneurs collectifs sont d'avis que l'accompagnement dispensé par les conseillers en développement de l'économie sociale est plus important et significatif dans la croissance de l'entreprise que l'aide financière octroyée par les CLD ou les autres partenaires financiers.

Toutefois, le développement de l'économie sociale en milieu rural se fait de façon très inégale sur le territoire québécois, et ce, tant sur le plan du Pacte rural que du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale. Dans certaines MRC, les fonds d'économie sociale s'accumulent année après année dans les CLD, soit par manque de projets à soutenir, soit par manque de volonté politique ou encore par manque de connaissance du potentiel de développement de l'économie sociale, tandis qu'il y a d'autres territoires où les initiatives se multiplient et connaissent un succès important.

Le fait qu'il n'y ait plus d'enveloppe nommément consacrée à l'économie sociale a, pour certains, contribué à diminuer les investissements en économie sociale et, quelquefois, à les rendre quasi inexistantes; pour d'autres, il a plutôt fait en sorte que le CLD investisse davantage. Qui plus est, certains CLD ont aboli le poste d'agent de développement de l'économie sociale et, parfois même, celui d'agent rural.

Par ailleurs, l'adoption de la Loi 34 a modifié les rôles et responsabilités des acteurs locaux et régionaux en termes de développement. Ainsi, les élus municipaux sont maintenant responsables du développement économique sur leur territoire et doivent s'assurer que celui-ci inclut le développement de l'économie sociale. Dans bien des cas, les élus connaissent peu l'économie sociale. Mais, même s'ils confient le mandat de la développer aux CLD, ils se montrent réceptifs à des outils pouvant faciliter son développement, car force leur est souvent de constater que l'économie sociale est enracinée dans leurs communautés. Qui plus est, dans certaines régions, notamment le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, Chaudière-Appalaches, les CRÉ, en partenariat avec les acteurs régionaux de l'économie sociale, travaillent à l'élaboration d'ententes spécifiques en matière d'économie sociale.

Pistes d'action

- Concrétiser les liens déjà existants avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour favoriser un développement concerté en matière d'économie sociale dans l'ensemble des territoires de MRC du Québec.
- En partenariat avec les Pôles régionaux d'économie sociale, former les agents ruraux sur le potentiel de l'économie sociale et ses outils.
- S'impliquer, de façon plus étroite, dans tout le processus d'adoption d'une nouvelle politique de développement rural et, ce faisant, du renouvellement du Pacte rural.
- S'assurer que chaque région ait un accès équitable aux ressources de développement de l'économie sociale et à des outils de financement appropriés à la diversité des besoins identifiés.
- Interpeller les élus municipaux et le gouvernement du Québec tant sur le plan de la consolidation des budgets d'opération des CLD et des CDEC, que sur le plan de la consolidation de l'enveloppe financière du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale.

L'économie sociale dans les communautés urbaines

Les projets d'économie sociale développés dans les grands centres urbains répondent aux problématiques liées à la pauvreté, l'exclusion, les inégalités sociales, la revitalisation des quartiers, l'accessibilité à un logement décent et convenable, la démocratisation culturelle, tant dans l'accès que dans la pratique culturelle. D'autres défis spécifiques sont identifiés dans la promotion de l'entrepreneuriat collectif auprès de jeunes et des communautés culturelles.

La création de corporations de développement économique communautaire, au milieu des années 80, a constitué le début de la renaissance de l'économie sociale en milieu urbain. Ces organismes de développement et de concertation de divers acteurs (communautaires, économiques, syndicaux) se sont implantés dans la majorité des centres urbains du Québec et se sont imposés, dans la foulée des retombées du Sommet de 1996, comme principaux porteurs du développement des entreprises de l'économie sociale les milieux urbains. Les CDEC ont travaillé étroitement avec les CDR, les CLD, les comités régionaux d'économie sociale et autres partenaires pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat collectif.

Certains projets majeurs en milieu urbain sont devenus des symboles de la capacité d'une économie sociale et solidaire à contribuer au développement des villes. L'initiative d'ECOF – la corporation de développement économique communautaire de Trois-Rivières – portant sur la revitalisation des quartiers centraux de Trois-Rivières est une belle illustration d'une stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire en milieu urbain. Le travail du RÉSO – la corporation de développement économique communautaire du Sud-Ouest de Montréal – autour de la mise en valeur du canal Lachine axée sur approche de tourisme social en est également un autre exemple.

Le contexte du développement de l'économie sociale dans les grands centres urbains comporte des particularités liées à la concentration plus élevée de la population, laquelle peut entraîner à certains égards des problématiques plus aiguës. Il faut également souligner que certaines initiatives coopératives telles les coopératives funéraires, alimentaires et ambulancières, qui ont pris des parts importantes du marché en milieu rural ou semi-urbain, n'ont pas réussi à percer les marchés urbains où le secteur privé, ou le secteur public dans le cas des ambulancières, occupe tout le terrain. Par

ailleurs, les coopératives d'habitation ont joué un rôle central dans la réponse aux défis d'accessibilité à du logement abordable en milieu urbain.

Les grands centres comptent également une importante proportion d'entreprises régionales et d'entreprises sectorielles non réseautées qui ne bénéficient pas des politiques publiques sectorielles déjà mises en place. Aussi, les règles actuelles de financement selon un découpage par territoire de CLD ne contribuent pas toujours à favoriser l'éclosion de projets régionaux et l'expansion des entreprises collectives dans les grands centres urbains.

Au fil des ans, les entreprises d'économie sociale ont su relever de nombreux défis, en accroissant leurs compétences entrepreneuriales et en améliorant leurs pratiques commerciales. Les enjeux de la promotion et de la pérennité des entreprises demeurent toutefois des défis constants, auxquels s'ajoutent ceux de la promotion, de la commercialisation des produits, du développement des marchés, du soutien technique spécialisé ou de deuxième ligne, ainsi que le réseautage des entreprises sur une base commerciale. D'autres défis spécifiques sont aussi liés à la promotion de l'entrepreneuriat collectif auprès des jeunes, des femmes et des communautés culturelles. L'économie sociale et solidaire a connu une progression certaine au cours des dix dernières années, mais les enjeux liés à sa reconnaissance et à la promotion de sa contribution au développement économique et social sont toujours importants. Différents projets sont d'ailleurs en cours pour relever ce défi.

Les avancées de l'économie sociale, depuis dix ans, se trouvent principalement dans les réponses portées par les entreprises aux enjeux identifiés plus haut. En terme économique, dans la région de Montréal seulement, l'économie sociale génère des retombées annuelles de 300 millions de dollars; les entreprises collectives créent et maintiennent 6000 emplois et permettent annuellement à 2000 personnes, en marge du marché du travail, de se réinsérer en emploi.

À l'instar de quelques autres régions, les acteurs de l'économie sociale de Montréal ont aussi travaillé à faire inscrire l'économie sociale dans les priorités et les plans quinquennaux de développement stratégique des CRÉ, et ce, à la fois en développement économique et en développement social. Avec la Ville de Montréal, de nouveaux partenariats se tissent, notamment dans le cadre de projets

environnementaux, mais aussi dans des travaux portant sur une politique d'achat et la promotion de l'économie sociale auprès du grand public et auprès des gestionnaires. La Ville de Montréal fait actuellement une bonne place à l'économie sociale dans ses communications. Elle inscrit aussi l'économie sociale dans ses politiques : stratégie de développement économique, plan d'action en développement social (à venir), en culture, en habitation, en développement durable et sur la question de l'égalité des sexes.

Par ailleurs, depuis que le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale géré dans les CLD, n'est plus réservé, la Ville de Montréal demande à chaque CLD une reddition de comptes sur les investissements en économie sociale. Il est également important de souligner, qu'entre 1998 et 2001, une entente spécifique entre le CRD de Montréal, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et Emploi-Québec avait notamment permis le financement pluriannuel des entreprises collectives. Également, le soutien du CRD de Montréal, puis subséquemment de la CRÉ, assure le financement d'une ressource à temps plein et des projets du Comité régional d'économie sociale de l'île de Montréal, permettant ainsi le développement d'une vision régionale concertée.

La participation citoyenne, la concertation des acteurs et la gouvernance autonome des organismes de développement local ont été, et sont toujours, des facteurs extrêmement favorables au développement de l'économie sociale. Ces conditions permettent d'intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans le développement des villes. Il faut assurer la pérennité du modèle de développement local concerté et intégré, un outil essentiel au développement de l'économie sociale en milieu urbain.

Pistes d'action

- Concrétiser les liens déjà existants avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour favoriser un développement concerté en matière d'économie sociale dans l'ensemble des centres urbains du Québec.
- Assurer la pérennité des corporations de développement économique communautaire en milieu urbain.

- Interpeller les élus municipaux et le gouvernement du Québec tant sur le plan de la consolidation des budgets d'opération des CLD et des CDEC, que sur le plan de la consolidation de l'enveloppe financière du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale.
- Élaborer des outils spécifiques favorisant la participation des communautés culturelles au développement de l'économie sociale.

Les enjeux du développement territorial et sectoriel

Un des enjeux importants pour le développement de l'économie sociale est celui de l'arrimage entre les approches sectorielles et territoriales. Chaque collectivité doit avoir le droit à sa différence, notamment dans le déploiement des ressources et des outils en faveur de l'économie sociale, et les initiatives sectorielles visant à répondre aux besoins de l'ensemble de la société québécoise doivent être enracinées dans les milieux pour pouvoir réussir. Les services aux aînés, les services de garde, le logement communautaire, l'intégration des personnes exclues du marché du travail, le crédit communautaire, la protection de l'environnement et les médias communautaires, ne seraient pas viables s'ils n'étaient pas nés de la volonté et des besoins des milieux dans lesquels ils se sont implantés.

Cependant, la nature même du développement, qu'il soit en aide domestique, en habitation coopérative ou autre, est très différente; les modes de financement et les conditions de viabilité diffèrent d'un secteur à l'autre et doivent être considérés dans les stratégies de développement local et régional. Dans plusieurs de ces secteurs, l'importance stratégique pour la réalisation de certaines missions fondamentales de l'État et la taille des investissements requis font en sorte que les politiques sectorielles sont essentielles. C'est donc la façon de déployer ces politiques sur le territoire et l'ouverture aux spécificités locales et régionales qui font en sorte que les entreprises collectives gagnent ou perdent. Les politiques sectorielles doivent être adaptées pour que les entreprises réussissent à s'implanter avec succès, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Au cours des dix dernières années, les acteurs régionaux et locaux de l'économie sociale ont largement reconnu l'importance des initiatives sectorielles et plusieurs entreprises sectorielles ont aussi bénéficié du soutien d'organisations locales et régionales. Par ailleurs, certains secteurs ont eu de la difficulté à se faire reconnaître comme entreprise d'économie sociale et ont été exclus des possibilités de soutien; c'est le cas, entre autres, des entreprises en tourisme social. Cependant, d'autres secteurs ont émergé et ont rapidement dépassé la capacité des acteurs locaux à les soutenir sans outils sectoriels. Ce problème est particulièrement évident dans le domaine de la culture; un fort pourcentage des fonds de démarrage dans les CLD a été investi dans les entreprises culturelles. Ces projets sont souvent liés à des stratégies

récréotouristiques visant notamment l'amélioration de la qualité de vie et, ce faisant, le maintien des communautés dans leur milieu. Aucun outil sectoriel n'a été mis à leur disposition, même s'il est largement reconnu que les grands projets culturels en milieu urbain ne peuvent survivre sans un soutien de l'État. Cet exemple illustre bien la nécessité d'un arrimage entre les approches territoriales et sectorielles.

Pistes d'action

- Une plus grande participation des représentants des secteurs, notamment dans les Pôles régionaux d'économie sociale, afin de mieux faire connaître les enjeux sectoriels dans les milieux.
- La concertation des acteurs locaux et régionaux dans la mise en place de politiques publiques afin de favoriser un meilleur ancrage local et régional.
- Le réseautage multisectoriel, local et régional, des entreprises collectives non réseautées, notamment à l'intérieur des Pôles régionaux d'économie sociale.

Développer des projets majeurs aux niveaux local et régional

L'économie sociale est très souvent associée à une foule de petites initiatives bien enracinées dans leur milieu et répondant aux besoins des collectivités locales. En réalité, plusieurs initiatives dépassent, et de loin, cette perception.

À Amqui, au cœur de la vallée de la Matapédia dans le Bas-Saint-Laurent, le plus gros employeur privé est une entreprise d'économie sociale : Impression Alliance 9000, un centre de travail adapté qui emploie 115 personnes et qui compte, parmi ses clients importants, le Mouvement Desjardins, pour lequel il fabrique depuis 12 ans ses célèbres calendriers de bureau. Le deuxième plus gros employeur de la MRC Côte de Gaspé est une autre entreprise d'économie sociale : Multiservices, qui offre des services d'aide domestique sur tout le territoire de la MRC Côte-de-Gaspé, emploie 217 personnes et génère un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de trois millions de dollars.

Dans le quartier Rosemont à Montréal, la Société de développement Angus, fruit d'une initiative de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie, a créé le Technopôle Angus. Aujourd'hui, le Technopôle Angus est un parc urbain d'entreprises en plein développement qui se distingue par son engagement dans le développement durable. C'est un lieu propice à la créativité, au partage des idées et à l'innovation. À l'automne 2005, déjà plus de 840 travailleurs étaient répartis dans une trentaine d'entreprises privées et d'économie sociale. D'ici quelques années, le Technopôle Angus comptera plus de 2000 travailleurs provenant d'une centaine d'entreprises et son parc immobilier s'élèvera à plus d'un million de pieds carrés.

Les Serres Coopératives de Guyenne, en Abitibi-Témiscamingue, sont nées en 1980, au moment même où Guyenne venait de perdre son école paroissiale, après que la scierie et le dispensaire se soient déjà envolés quelques années auparavant. Aujourd'hui, les Serres emploient 40 personnes sur une base permanente et 175 saisonniers. La coopérative de travail est formée de 88 membres. Environ 25 millions de plants de reboisement sont cultivés aux Serres, ce qui en fait le plus important producteur privé de plants forestiers au Québec.

À Montréal, dans le quartier Saint Michel, un projet unique, intégrant à la fois les dimensions culturelles, écologiques et d'économie sociale, est né en 2003. La Tohu, première cité des arts du cirque en Amérique du Nord, a été développée en concertation avec les acteurs du milieu. Elle a une mission et un mode de gestion qui contribuent à la revitalisation d'un secteur industriel délaissé depuis longtemps. Aujourd'hui, la Tohu, un organisme sans but lucratif administré par des représentants du milieu du cirque incluant le Cirque du Soleil, offre une vaste programmation culturelle, en plus d'offrir des emplois à la population locale et des opportunités d'affaires à des entreprises collectives du quartier.

Ces entreprises et ces projets, provenant tant de milieux urbains que de milieux ruraux, ne sont que des exemples parmi plusieurs de l'ambition et du potentiel des entrepreneurs sociaux au Québec. Qui plus est, les élus locaux reconnaissent de plus en plus l'apport important des entreprises collectives au développement durable des milieux. L'intérêt de la Fédération québécoise des municipalités (voir la résolution de la FQM) dans le dossier des éoliennes et l'évocation d'un projet de coopérative par les acteurs régionaux dans le débat sur l'avenir du mont Orford sont d'autres exemples de la reconnaissance de l'entreprise collective comme outil privilégié de développement local.

Pour répondre à ces initiatives d'envergure plus importantes, des outils d'investissement appropriés commencent à émerger. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Capital régional et coopératif Desjardins, Fondation et Fonds de solidarité sont des outils importants, mais les défis restent de taille (Voir le rapport du comité de travail *Investir solidairement*). Par ailleurs, des ressources d'accompagnement régionales permettant de soutenir des initiatives qui dépassent le niveau strictement local, tel que le Projet de ressources de deuxième ligne mis en place par les CDEC de Montréal, constituent des pistes d'action à explorer.

L'enjeu essentiel dans ce domaine est la reconnaissance par l'ensemble des acteurs économiques (gouvernementaux et non gouvernementaux) du potentiel de l'économie sociale comme instrument stratégique de développement. Les préoccupations sociales et environnementales portées par les acteurs de l'économie sociale ne constituent pas un frein au développement, pas plus qu'elles ne contribuent à l'immobilisme. Bien au contraire! Une approche de développement intégrée, laquelle tient compte des considérations sociales, économiques et environnementales dans l'ensemble du

processus, constitue une voie privilégiée pour la majorité des collectivités au Québec. Il s'agit toutefois d'assurer que les outils disponibles pour les entreprises collectives dans les régions rurales et urbaines soient à la hauteur des défis que l'économie sociale est prête à relever pour le développement durable des territoires du Québec.

Piste d'action

- Assurer qu'un ensemble d'outils financiers, diversifiés, inclusifs et accessibles aux entreprises d'économie sociale, soient mis à la disposition des acteurs locaux et régionaux.

Le réseautage régional et interrégional

Le réseautage est un outil essentiel de développement; il est d'ailleurs à l'origine de bon nombre de politiques sectorielles et d'avancées significatives dans le développement de l'économie sociale au Québec. Le réseautage est aussi l'une des raisons de la longévité des entreprises collectives. Il permet la circulation de l'information, la concertation, la mobilisation autour d'enjeux communs et de positionnement politique, l'échange d'expertises et d'expériences, le transfert des connaissances et la mutualisation d'outils de promotion, de formation, etc. Il est aussi nécessaire dans l'élaboration de stratégies communes de développement local et régional.

Les Pôles régionaux d'économie sociale réseautent, et ce, dans la grande majorité des régions, l'ensemble des acteurs locaux et régionaux de l'économie sociale : les entreprises collectives, les organisations de soutien au développement, les regroupements sectoriels régionaux, les grands mouvements sociaux (femmes, jeunes, syndical, communautaire, environnemental). Ils sont donc des lieux importants de concertation pour le positionnement et le développement de l'économie sociale dans les régions. Ils sont également des ancrages régionaux indispensables dans le déploiement de l'économie sociale sur tout le territoire québécois et les porteurs de première ligne des préoccupations locales et régionales; ils en permettent la circulation du bas vers le haut et permettent également la circulation de l'information du haut vers le bas. Les pôles sont aussi des lieux de convergence : la mise en place du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale, issu de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, s'est structurée autour des pôles dans huit régions et des alliances interrégionales sont en voie d'être créées avec des régions n'ayant pas d'université sur leur territoire.

Les pôles sont aussi regroupés à l'intérieur d'un comité permanent du Chantier de l'économie sociale et se rencontrent au moins trois fois par année. Ces rencontres sont des lieux privilégiés d'échange et de réseautage interrégional essentiels pour l'élaboration de stratégies de développement communes.

Afin d'assurer la concertation et la cohérence des actions en économie sociale sur leur territoire, les pôles régionaux utilisent des outils très variés. Pour certains, ce sera la publication de bulletins d'information annuels, trimestriels ou mensuels; pour d'autres, il

s'agira de produire des plans de formation annuels; d'autres initieront des recherches sur les conditions d'implantation des entreprises ou des portraits du secteur; d'autres publieront des répertoires des entreprises de leur région; d'autres créeront des outils pour le démarrage d'entreprises; d'autres soutiendront des idées novatrices.

Par ailleurs, le Chantier de l'économie sociale travaille actuellement à la mise en place d'un portail de l'économie sociale en partenariat, notamment avec les pôles régionaux, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et en action communautaire, le Réseau d'investissement social du Québec, l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale et d'autres. Ce portail, en plus d'accueillir le répertoire des entreprises d'économie sociale et d'être une vitrine pour ces dernières, sera aussi un formidable outil d'information, d'échange, de transfert de savoirs et de connaissances, favorisant ainsi les liens régionaux et interrégionaux.

Pistes d'action

- La recherche d'un financement de base pour les Pôles régionaux d'économie sociale.
- La participation des partenaires régionaux, notamment les Pôles régionaux d'économie sociale, au contenu du portail de l'économie sociale.
- La mise en place d'outils favorisant la formation et l'autoformation des membres de Pôles régionaux d'économie sociale.